

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire.**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Danielle TODESCO, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Anca VORONIN en date du 31 janvier 2024

Pascale ETIENNE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 07 février 2024

Clément RAVAUD donne procuration à Jacques BERNIS en date du 07 février 2024

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 07 février 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 09 février 2024

David PENOT donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 09 février 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 12 février 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 13 février 2024

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 12 février 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Jean DARDENNE

Objet : Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2024 - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Délibération 2024 - 03

Le Conseil Municipal est invité à accorder une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement relevant de l'action sociale, au cours des premiers mois.

Cette avance a pour objectif d'assurer la continuité de fonctionnement du C.C.A.S. et de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2024.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Panazol adopté le 13 février 2024,

VU le rapport d'orientations budgétaires du CCAS adopté le 12 février 2024,

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des actions du CCAS jusqu'au vote du BP 2024 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE :

- **d'accorder** au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention 2024, afin de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 ;
- **précise** que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 février 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 15/02/2024

Publié ou notifié

15/02/2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB03** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **14/02/2024**
Objet : **Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2024 - CCAS**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **15/02/2024** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib 03 - Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2024 C.C.A.S.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20240214-DELIB03-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/02/2024**